

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre cent deuxième (402<sup>e</sup>) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 24 février 1997, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

---

RÉSOLUTION 402-CA-3553

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Jacques R. Parent

---

CONSIDÉRANT la Politique unifiée d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 362-CA-3059, 28 mars 1994) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières auprès du Recteur ;

CONSIDÉRANT la proposition du Recteur ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Jacques R. Parent

- pour sa participation éclairée à la mise en place de nombreux programmes, dès la fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- pour son sens de l'organisation remarqué dans l'accomplissement de ses diverses tâches administratives tout au long de sa carrière universitaire ;
- pour son implication, maintes fois soulignée, dans les services à la communauté régionale, pour son dévouement inlassable, son acharnement au travail et son dynamisme dans l'exercice de ses fonctions à la direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Référence : CA-97-03-08)

André Brousseau  
Vice-recteur et secrétaire général